



Pâture l'herbe d'hiver

Parce qu'elle est feuillue et courte, l'herbe d'hiver est un aliment de bonne valeur alimentaire. En adaptant le niveau de chargement, des économies importantes de concentré et de fourrages conservés sont possibles sur une partie du troupeau.

Toutes les catégories d'animaux peuvent pâture l'herbe en hiver. Mais ce sont avec les brebis à forts besoins alimentaires que les économies les plus importantes sont réalisées.

Une hauteur d'herbe équivalente à la semelle de la botte permet d'obtenir des niveaux d'ingestion suffisants pour couvrir les besoins alimentaires des brebis gestantes par exemple. Il importe surtout que le couvert soit vert, gage d'appétence et de bonne valeur alimentaire. Pour cela, l'herbe laissée en automne ne doit pas dépasser plus de 6-7 cm de hauteur. Au delà, sous l'effet du vieillissement et du climat, le couvert se dégrade fortement notamment lorsqu'il est riche en Dactyle et Fétuque. Au cours de l'hiver, il faut être vigilant pendant les épisodes pluvieux. L'herbe se salit et les brebis « se lassent ». Il est alors préférable de tourner plus rapidement quitte à revenir sur la parcelle plus tard. Si l'apport de foin présente peu d'intérêt, la complémentation en concentré reste conseillée lors des trois semaines qui précèdent la mise bas.

Un faible niveau de chargement

Respecter un faible niveau de chargement reste sans aucun doute la règle de base de cette conduite. Dans un objectif d'alimenter un lot de brebis tout l'hiver, soit en général de décembre à mars, il faut compter au maximum 4 brebis par hectare en zone herbagère, 2 brebis en zone « moins poussante ». Ce qui signifie que, par exemple pour 50 hectares d'herbe disponibles (y compris éventuellement les parcelles des bovins), 200 brebis au maximum peuvent bénéficier d'un régime à base d'herbe pâturée. Le reste du troupeau est rentré en bergerie, ou à défaut parqué sur une parcelle « sacrifiée » avec affouragement (et apport de concentré selon le stade de la brebis).

L'herbe d'hiver : la valeur alimentaire d'un concentré

- 0,8 à 0,9 UF par kg de matière sèche.
- 140 et 180 g de MAT par kg de matière sèche.
- une faible valeur d'encombrement.

Peu de répercussions sur les prairies

Un pâturage d'hiver consiste à faire consommer de l'herbe, qui de toute façon, aurait été perdue. Dans la mesure où les sols ne sont pas dégradés par le piétinement ou bien encore les racines arrachées par des brebis « en manque d'herbe », la conduite de brebis en pâturage hivernal a peu d'influence sur la production totale annuelle de la prairie et sur sa pérennité. Il faut néanmoins tenir compte d'un retard de végétation d'une dizaine de jours pour les prairies pâturées à partir de début février.

Parce que la réussite de cette conduite est aussi basée sur l'observation, l'une des solutions est sans doute de la pratiquer par étape. On peut par exemple la tester le premier hiver sur des animaux à faibles besoins (brebis vides) en apportant par sécurité une botte de foin. C'est en effet un bon indicateur de changement de parcelle. Le deuxième hiver, on peut commencer avec des animaux à plus forts besoins.



Dans les trois dernières semaines de gestation, une complémentation en céréales, de l'ordre de 300 g par jour est conseillée.

© Photo : CIIIRPO

